l'accusée — ne sera assise sur les bancs de la Cour d'assises.

Des dames du plus haut monde, des femmes de magistrats ont quêté une invitation et se la sont vu impitoyablement refuser. Mme de Valles, femme du président, et Mme Louis Barthou, femme du garde des sceaux, ont les premières donné l'exemple et s'abstiendront de paraître au procès.

Quant aux hommes, on s'est montré tout aussi dur pour eux. M. Renoult, sous-secrétaire d'Etat aux finances et membre du gouvernement ; M. Joseph Reinach, député ; M. Adrien Hébrard, directeur du *Temps* ; des sénateurs, des députés, des auteurs dramatiques, des académiciens, des magistrats n'ont pu obtenir de cartes d'invitation. Il n'est pas bien sûr que les conseillers à la Cour de cassation soient autorisés comme de coutume à s'asseoir derrière le président, et il est tout à fait certain que les juges, substituts, etc., seront mis à la porte comme de simples intrus. Les infirmières qui soignent habituellement Mme Steinheil n'ont pas reçu la permission, en cas de défaillance, de venir lui prêter leur aide, et le pasteur protestant qui assiste en ce moment la prisonnière devra l'attendre à Saint-Lazare.

— C'est au jury, aurait dit M. de Valles, qu'il importe surtout que Mme Steinheil se confesse !

Trois exceptions ont seules été faites parce qu'on ne pouvait pas ne pas les faire : la presse française, européenne et américaine a reçu 86 cartes d'entrée, ce qui n'est pas exagéré si on songe au nombre des journaux ; le barreau sera admis jusqu'à concurrence d'une centaine de membres, parce que les statuts ne permettent pas de l'exclure, et le corps diplomatique pourra entrer, parce que M. Pichon est intervenu et a fait valoir les usages de courtoisie internationale. Il n'y aura donc que des ambassadeurs et des journalistes qui formeront demain le public assis de la Cour d'assises.

Le public proprement dit, qui aura accès dans le fond de la salle des assises, sera aussi réduit que possible. Il ne disposera que d'une centaine de places debout.

Les personnes qui voudront entrer devront probablement faire une longue station devant la grille de la place Dauphine, bien avant l'ouverture des portes. Il est probable que les places atteindront un prix assez élevé.

Les jurés

Voici, à titre de document, la liste complète des 40 jurés appelés par le sort à siéger aux assises de la Seine, pendant la première quinzaine de novembre, et parmi lesquels seront tirés les 14 jurés dont 2 supplémentaires, qui auront à juger Mme Steinheil. D'abord 36 jurés titulaires :

MM. Wiart, 46, rue de la Mare, employé de commerce ; Palloc, 26, rue de Sambre-et-Meuse, ajusteur ; Vallade, 18, rue du Débarcadère, rentier ; Ceccaldi, 43, rue d'Alésia, officier retraité ; Gillet, 168, rue de la Goutte-d'Or, à Aubervilliers, propriétaire ; Poupard, 31, boulevard Victor-Hugo, à Saint-Ouen, propriétaire ; Portemer, 3, rue Marty, à Charenton, huissier ; Ruthwohl, 2, rue Turbigo, représentant de commerce ; Goyard, 10, rue Antoine-Maria-Colin, à Vitry, propriétaire ; Faurison, 15, rue du Luxembourg, bibliothécaire ; Defaut, 42, rue d'Auteuil, chef de bureau de la chancellerie de la Légion d'honneur ; Cauvet, 41 bis, rue Crozatier, marchand de meubles ; Butin, 248, rue Saint-Martin, négociant ; Bélières, 19, rue Drouot, pharmacien ; Warsquier, 88, rue du Château, propriétaire ; Poëncer, 6, avenue Lagache, à Villemomble, photographe ; Grosbois, 40, rue du Lumelin, boulanger ; Canéalm, 5, rue Auguste-Noé, macon ; Boiserie, 62, boulevard Ornano, marchand de couleurs ; Glein, 17, rue du Retrait, mécanicien ; Brillié, 10, avenue Daumesnil, inspecteur de laboratoire ; Danger, 29, rue du Sentier, à Bois-Colombes, propriétaire ; Gervais, 21, rue Letellier, entrepreneur ; Dufant, 17, rue Jean-Robert, serrurier ; Jean, 18, rue Pétrarque, peintre en bâtiment ; Laurean, 2, place de l'Hôtel-de-Ville, à Montreuil, propriétaire ; Legendre, 5, rue du Fort, à Nogent, employé de commerce ; Schwartz, 76, boulevard de la Villette, constructeur ; Valette, 63, rue de Javel, charbonnier ; Nayeau, 32, rue de Laghouat, rentier ; Martial, 108, rue de la Jussienne, forgeron ; Marlot, 4, rue de la Sourdière, cuisinier ; Goumain, 32, rue de Charonne, homme de peine ; Lemaître, 105, avenue Parmentier, employé de commerce ; Robin, 127, avenue de Saint-Ouen, boucher ; Sporck, 122, rue de Courcelles, compositeur de musique.

Les quatre jurés supplémentaires sont :

MM. Demarquet, 21, rue Gay-Lussac, propriétaire ; Rondot, 4 rue Fornay, propriétaire ; Lacrivière, 164, quai de Jemmapes, ingénieur des mines ; Monin, 27, rue de l'Amiral-Mouchez, employé.

Discours de M. Briand

à la Ligue de l'enseignement

De l'inauguration de l'hôtel de la Ligue de l'enseignement, à Paris, à laquelle assistait samedi soir la fine fleur du laïcisme sectaire, il n'y a lieu de retenir que le discours de M. Briand que nous reproduisons à titre documentaire. C'est une déclaration de guerre.

Mesdames, Messieurs, en venant ici, ce soir, bien que fatigué et même un peu surmené, j'ai tenu à marquer par ma présence le haut intérêt que porte le gouvernement de la République à la cause que, depuis tant d'années, vous soutenez avec tant d'éclat. J'ai tenu particulièrement, dans les circonstances présentes, à vous dire, avec force, que le gouvernement à la tête duquel m'a placé la haute confiance du président de la République, a pour principal souci de ne laisser porter atteinte à aucune des œuvres essentielles de la République.

Je vous avouerai, mon cher président, que l'épreuve un peu de gêne, un peu de tristesse à apporter devant une pareille assemblée une pareille assurance. Je ne pensais pas qu'après quarante ans de République, quelqu'un crût possible un gouvernement dont le chef fût capable de se détourner d'un de ses devoirs principaux : la défense de l'école laïque si elle était attaquée.

Qu'elle soit attaquée, ce n'est un doute pour personne ! Que ces attaques soient pour nous étonner ou nous effrayer, n'en croyez rien ! Elles étaient au nombre des choses prévues ; elles marquent une tactique à laquelle nous étions habitués, avec laquelle nous nous sommes trouvés aux prises à la veille de chaque consultation nationale. L'école laïque est la pierre d'assise des institutions républicaines ; pour atteindre la République, la première pensée de ses adversaires, est d'atteindre l'école. C'est en elle que se forment les citoyens des nouvelles générations ; en elle réside la sécurité de l'avenir ; si les adversaires de la République venaient à affaiblir l'école, la République serait certainement affaiblie. Que certains hommes invitent aujourd'hui à la désertion de l'école laïque peut-être, mais l'école laïque existait déjà avant la séparation ; comment se fait-il que les interdictions n'aient eu lieu que depuis que le Concordat n'existe plus ? Ces pratiques caractérisent vraiment l'effort auquel nous assistons aujourd'hui.

Vous avez rappelé, mon cher président, des paroles d'apaisement prononcées par moi dans un discours, retentissant au delà de mes espérances, en telle manière qu'en me rellisant, je m'admirais moi-même d'avoir pu dire tant de choses contradictoires — et pourtant, il le faut, cet apaisement ; il faut que les citoyens s'habituent à respecter leurs idées et les idées de leurs adversaires ; il faut que, sans pensée de concession sur leurs opinions — ce serait une lâcheté, — chacun comprenne qu'en face de lui il y a des hommes de bonne foi qu'on peut combattre, qu'on peut atteindre sans essayer de les déshonorer.

Ces paroles, je les ai prononcées pour tous, et ce sont des paroles de républicain ; mais elles n'impliquent aucun renoncement !

J'ai mes idées ; je les ai toujours défendues avec une certaine ténacité ; mais une réforme n'a pas besoin d'être présentée comme un coup de bâton ; elle n'est pas plus efficace parce qu'elle est présentée comme une arme de bataille. Qu'on lutte donc pour elle : elle fera son chemin et s'incorporera peu à peu dans le pays !

En ce qui concerne l'école, le gouvernement agira de la sorte ; il connaît sa tâche ; il n'y faillira pas.

Mais vous avez dit aussi une chose très juste : pour défendre l'école, il ne suffit pas des efforts du gouvernement. En démocratie, le gouvernement est une chose formidable à laquelle chacun fait volontiers un peu trop appel : un tel état d'esprit est médiocre. Le gouvernement doit faire tout ce qu'il peut ; mais l'école laïque peut être défendue avec le plus d'utilité d'abord par elle-même, par les instituteurs ; ensuite, par les initiatives privées. Quelle plus belle initiative que celle de la Ligue de l'enseignement !

Autour de l'école, il faut concentrer de sérieux efforts. Ses adversaires sont merveilleusement organisés ; en face d'eux, il faut dresser la démocratie, tous ceux qui savent que l'école est l'avenir et la force de la République.

Mais l'école laïque peut devenir indestructible par le maître d'école, par l'institutrice. J'ai dit aux instituteurs, en les recevant — et je les connais, j'ai été leur chef, je sais qu'ils font tous leurs efforts, — c'est dans la sérénité de vos fonctions, c'est dans votre manière de donner l'enseignement, en faisant qu'il n'ait pas le caractère d'une polémique, qu'il ne soit pas donné contre quelqu'un, qu'il s'adresse aux enfants, qu'il inspire aux parents la pleine confiance, qu'on rendra l'école indestructible.

Il ne faut pas qu'on puisse reprocher à l'instituteur de batailler dans l'école ; il faut qu'il soit armé de la raison, et si, dans la maison d'en face, on recourt à d'autres pratiques, croyez-le bien, sa concurrence sera vite tuée. On a déjà employé contre nous bien d'autres armes. Nous avons eu bien d'autres dangers à conjurer ! Nous en sommes venus à bout, étant doux et tenaces.

Je suis persuadé qu'il faut qu'il y ait en politique des partis bien nets et qui s'opposent ; mais, dans la lutte, il n'y a pas que des combattants : il y a aussi les spectateurs — et ce sont eux qui font la majorité, le jour du scrutin. Dans la lutte que nous avons livrée, je ne dirai pas contre l'Eglise, mais contre ceux qui prétendaient la représenter, nous avons peut-être donné à quelques-uns l'impression de défaillances — n'a-t-on pas songé à Canossa ? je crois bien l'avoir lu dans certains regards — et cependant n'avons-nous pas atteint notre but ?

Aujourd'hui, la même lutte recommence autour de l'école laïque : on provoque les hommes de notre parti à la bataille en espérant qu'ils ne garderont pas leur sang-froid. Mais il faut qu'étant la force ils ne perdent ni leur confiance ni leur sérénité !

Je n'ignore pas les faits auxquels vous avez fait allusion ; mais vous saviez, si l'on savait combien ce sont de pauvres et tristes gens qui obéissent aux pressions faites sur leur conscience. Dans un grand nombre de communes, c'est certainement avec un sentiment attristé que le prêtre s'est soumis à certaines injonctions. Je sais des entrevues entre le prêtre et l'instituteur où celui-ci s'étonnait de l'attitude d'un homme que ses fonctions doivent porter à la conciliation, et où, certes, le prêtre ne répondait pas tout ce qu'il aurait voulu.

Ce pays a conscience de ses destinées : il n'acceptera jamais que des influences étrangères viennent lui dicter une ligne de conduite. Jamais des Français n'accepteront qu'une autorité extérieure s'efforce de les dresser contre les pouvoirs qu'ils se sont librement donnés.

Je termine par où j'ai commencé. Je renouvelle à son président l'assurance que la Ligue de l'enseignement peut compter sur le concours du gouvernement ; mais cependant, j'exhorte l'école à chercher en elle les forces qui lui sont nécessaires.

Je lève mon verre à la prospérité de votre Ligue et au triomphe de l'idée laïque.

La Fédération progressiste

du Rhône

Le Congrès départemental de la Fédération républicaine progressiste de la région lyonnaise a été clôturé par un grand banquet, à l'issue duquel des discours politiques ont été prononcés par MM. Milliard et Guillier, sénateurs, et Aynard, député.

M. Milliard, sénateur de l'Eure, ancien garde des sceaux, s'est efforcé de dégager l'orientation nouvelle au point de vue de la politique générale que crée le discours de Périgueux.

« Il ne nous est pas indifférent, dit-il, que six mois avant les élections, le président du Conseil ait rendu un hommage direct aux principes d'entente, de justice et d'apaisement qu'ont toujours préconisés les progressistes, et il va être difficile maintenant à nos adversaires de nous contester le titre de républicain.

» Quant à nous, conclut-il, nous voulons une politique de plein air, et nous attendons avec bienveillance et sympathie la réalisation du discours de Périgueux. »

M. Guillier, sénateur de la Dordogne, reprenant le discours prononcé par M. Briand à la Chambre sur la réforme électorale, dit que, contrairement à l'opinion formulée par le président du Conseil, le parti progressiste ne sera pas embarrassé en se présentant devant ses électeurs. Il lui suffira de montrer le néant des promesses de la majorité radicale et que le « véritable bilan de la République » n'est fait en vérité que des grandes réformes réalisées par les ministères modérés.

M. Aynard défend à son tour la R. P. Il soutient que cette réforme sera accomplie par la prochaine législature et qu'elle devra être la plateforme des prochaines élections. M. Aynard, faisant allusion au discours prononcé par M. Briand à la Ligue de l'enseignement, dit que le droit du père de famille devait être intangible, et il a qualifié de « barbarie » le monopole de l'enseignement.

L'orateur a été très applaudi, ainsi que MM. Gourd, Bonnevay, députés, Gourju et Fleury-Ravarin, anciens sénateurs, et Exbrayat, secrétaire général de la Fédération républicaine, qui ont pris ensuite la parole.

Un meeting pour la R. P.

au Grand-Montrouge

Poursuivant sa campagne en faveur de la R. P., le groupe parlementaire de la réforme électorale a tenu, lundi, un meeting au Grand-Montrouge. L'assistance, très nombreuse, a écouté avec une grande attention et un visible intérêt MM. Charles Benoist, Varenne, Lasies et Nectoux.

M. Charles Benoist a parlé le premier. Une fois de plus, il a expliqué en termes précis et clairs ce que sera la représentation proportionnelle.

Puis l'orateur a conclu ainsi :

La cause était bonne : on a marché de tous les côtés, et maintenant nous voici près du but. Serons-nous vainqueurs ? serons-nous battus ? On ne sait encore, car nul ne peut augurer des votes si variables des parlementaires. Quoi qu'il en soit cependant, sachez que, pour notre part, nous ne nous tiendrons jamais pour battus. Nous recommencerons jeudi prochain, après le scrutin, quel qu'il soit. Aux prochaines élections, nous ferons de la R. P. notre tremplin électoral.

M. Charles Benoist fut très applaudi. M. Varenne, le rapporteur du projet, également. Après M. Lasies, M. Nectoux, député de l'endroit, prononça quelques paroles pour dire qu'il était résolument partisan de la R. P.

Les discours terminés, les auditeurs ont signé des listes d'une pétition ainsi conçue :

Les soussignés, convaincus que le scrutin majoritaire repose sur une base injuste, qu'il sacrifie trop souvent l'intérêt général à des considérations de personne et fausse le fonctionnement du régime parlementaire ;

Invitent le Parlement à réformer la loi électorale conformément à la tradition républicaine et à établir pour les élections législatives de 1910 le scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

Ces listes se sont rapidement couvertes de signatures.

Fin de l'aventure grecque

La crise continue

Le lieutenant Typaldos est toujours en fuite. Son entreprise criminelle a piteusement échoué.

Mais il est certain que la situation politique continue à être mauvaise. La Ligue militaire qui a désavoué Typaldos n'en reste pas moins coupable d'avoir, par ses exemples, suscité la rébellion. C'est elle qui a poussé l'armée à se mêler, contre tout droit et contre toute loyauté, de politique et d'administration. On a donné trop de satisfactions aux officiers mécontents, et ils ont abusé de tout. Il serait temps que le gouvernement, qui a bien fait de réprimer sévèrement l'émeute, se ressaisît plus complètement, et renonçât à faire des concessions aux séditieux.

A la Chambre

Déclaration du président du Conseil

A la Chambre, au début de la séance, M. Mavromichalis, président du Conseil, a fait la déclaration suivante :

« J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le mouvement qui a produit une si vive émotion a été réprimé dans l'espace de quelques heures, grâce à l'attitude admirable de l'armée de terre et de l'armée de mer. Je dois déclarer que cette pénible affaire est déférée à la justice, qui s'occupe activement de la recherche et de la punition des coupables. »

Aucune interpellation ne fut faite ; seulement, M. Koumondouros, ancien ministre de la Marine, proposa d'appliquer aux rebelles la loi contre les brigands et les pirates, qui comporte également le déplacement forcé de tous les membres de la famille du brigand dans une autre partie du royaume que celle habitée par eux.

L'orateur proposa aussi qu'on accordât une pension aux familles des victimes et une médaille spéciale pour être décernée aux officiers et aux équipages qui ont réprimé la révolte.

Quelques députés répliquèrent : « Ils ne firent que leur devoir. »

La Chambre procéda au vote au milieu d'un profond silence.

Ce que disent les journaux

Une audience d'Alphonse XIII

Le *Journal* et le *Gaulois* publient le récit d'une audience accordée par le roi Alphonse XIII à M. G. de Maizière, et au cours de laquelle le roi d'Espagne s'est expliqué sur l'affaire Ferrer, la situation de l'Espagne et ses intentions personnelles :

Du salon très petit où je fus reçu, je ne vous dirai rien, car j'ai plus regardé Sa Majesté que le décor. Le roi portait la petite tenue de général de lanciers : bottes, culotte et dolman bleu de ciel, dont le côté gauche était orné de la broderie rouge et verte de quatre Ordres militaires : Alcantara, Calatrava, Santiago et Montesa.

J'ai à peine reconnu Sa Majesté. Certes, j'ai bien retrouvé les traits et la physionomie dont le caractère d'absolue franchise nous plaisait tant, à nous autres Français, lorsque nous acclamions Alphonse XIII, aux côtés d'un chef d'Etat resté jeune malgré l'âge, et également brave devant le danger commun, mais il m'a paru que le roi était peut-être, non pas plus triste, je ne veux pas dire non plus plus sérieux... Je crois que plus grave est l'expression précise.

Il me tendit la main et me demanda :

— Ce n'est pas la première fois que vous venez en Espagne ?

Je m'attendais à la question, puisque c'est toujours ainsi que les audiences royales débutent.

Aussi avais-je préparé la réponse, et je la récitais, cette réponse, de tout cœur, car je ne fais aucune difficulté d'avouer qu'elle contenait le récit d'un incident qui m'a profondément ému.

— Non, Sire, la dernière fois que je vous vis, c'était le jour du mariage de Votre Majesté, une demi-heure après l'attentat de la calle Mayor. Une circonstance fortuite, la rencontre du duc d'Albe, me permit de pénétrer dans le palais et, à travers une porte entr'ouverte, à la faveur de la liberté que laissaient à chacun la tristesse et l'émoi du premier moment, d'apercevoir dans l'embrasure d'une fenêtre donnant sur le Manzanares, Votre Majesté et la reine, la reine-mère et le duc de Sotomayor et quelques autres personnes toutes en proie à une douleur profonde et à la détresse la plus imméritée. Quelques minutes après, ayant fait le tour du palais et revenant sur la place d'Orient, je vous vis, cette fois, Sire, saluant la foule d'un geste de défi presque gai et de remerciement glorieux envers la Providence qui avait permis qu'un sang royal fût épargné. J'ai peut-être été un des seuls admis au spectacle de ce contraste, et j'en ai gardé une émotion attendrie et respectueuse.

Le roi ne m'a pas répondu tout de suite, il m'a regardé quelques minutes, puis il m'a saisi les deux bras et presque familièrement m'a dit :

— *Voyons, quand on est soldat, il faut savoir prendre un peu sur soi.*

J'en appelle aux moins royalistes, et puisqu'il est de mode aujourd'hui de chercher le courage jusque dans la traîtrise, cet un peu n'est-il pas le mot du devoir simple, la marque héroïque et paisible de la vaillance calme, dédaigneuse de la brutalité féroce ? Qui a eu du courage ce jour-là ? Le roi ou l'assassin, le soldat ou le traître, Alphonse XIII ou Ferrer ?

*

— *Je ne saurais vous dire, a continué le roi, combien j'ai été peiné, attristé...*

*

Il m'a semblé qu'en cet instant Sa Majesté trouvait un mot qui était irrité — et qu'elle retint sur ses lèvres — *de voir qu'en France on donnait aux événements qui ont suivi les troubles de Barcelone une interprétation aussi fausse.*

— *Je ne parle pas pour la foule que quelques articles de journaux suffisent à dérouter. Elle est toujours généreuse, prête à secourir ce qu'elle croit la justice, à prendre parti pour le droit et pour la vérité qui n'est souvent que la vraisemblance, va d'un bond jusqu'au bout de sa fiction, bataille et manifeste pour une idée qui lui semble juste et qui, quelquefois, est erronée ; non, non, celle-là je ne lui en veux pas, c'est en elle le vieux sang latin qui bouillonne. Mais ce que je ne peux concevoir, c'est que parmi les protestataires on ait pu trouver les noms de ceux que vous appelez les intellectuels. Comment, un savant qui n'oserait pas proclamer une découverte avant d'avoir cent fois vérifié ses expériences, qui s'attarderait avec raison dans le doute jusqu'à ce qu'il ait pesé des milligrammes, compté des cellules, qui sera si respectueux de sa science qu'il refusera d'émettre une vérité jusqu'à ce qu'elle lui soit apparue évidente, contrôlée et irréfutable, ce même savant, ce même intellectuel protestera sans enquête contre un jugement rendu conformément à des lois qu'il ne connaît pas et sous une garantie qui a bien quelque valeur : celle de l'honneur d'officiers espagnols !*

Combien j'aurais souhaité qu'en ce moment un savant français fût là pour soutenir le regard du roi ! Quel chimiste voudra venir devant le roi d'Espagne discuter la valeur de l'honneur espagnol ?

— *Mais quelle idée se fait-on donc en France de l'Espagne ? A entendre certains Français, il semblerait que nous fussions un pays de sauvages. Où donc en êtes-vous de notre histoire ? A cette Inquisition dont vos journaux parlent si facilement ? Eh bien ! et vos guerres de religion ? « Tue ! tue ! Dieu reconnaîtra bien les siens. » Qui a dit cela ? Est-ce un soldat espagnol ?*

Allons, soyons donc de notre temps et mettons les années à leur rang et les choses à leur place. Je suis un monarque constitutionnel, si constitutionnel que je n'ai même pas l'initiative du droit de grâce. Ne voyez là l'expression d'aucun regret, mais la constatation d'un fait. Nous avons des tribunaux militaires, dont l'honneur ne peut être mis en doute ; une procédure bonne ou mauvaise, une presse utile ou néfaste, ce sont là des faits, vivons avec les faits, et que l'étranger épargne aux nations qu'il connaît imparfaitement ses critiques et ses conseils. N'avez-vous pas eu chez vous une affaire?...

— Dreyfus, peut-être ?

— *Oui, c'est cela. Nous en sommes-nous mêlés ?*

Et le roi, cette fois, conclut :

— *Ces critiques françaises m'ont attristé plus qu'irrité, car j'aime votre pays, et je ne puis oublier que c'est en France, dans votre Paris, que j'ai fait mes premières armes de souverain à côté d'un vénérable chef d'Etat à qui j'ai eu le regret d'imposer un danger. Parlons de Melilla ; qu'avez-vous vu là-bas ?*

*

Je dis simplement ce que j'avais vu : la vaillance des troupes, l'étonnant courage des officiers quelquefois contraire aux règles de la tactique moderne.

Le roi m'interrompt et, d'un ton froid :

— *Ici, c'est la règle, les officiers sont en avant de leurs troupes.*

Je dis encore la difficulté de l'entreprise et fis un parallèle entre l'expédition de Casablanca et celle de Melilla, où les procédés purent être différents, mais où les vertus furent égales.

— *La France et l'Espagne, reprit le roi, ne peuvent oublier leur action commune au Maroc, ni les conditions strictement délimitées de leur tâche.*

— Le traité secret hispano-français ?

Le roi, souriant, me répondit :

— *Lorsqu'on dit d'un traité qu'il est secret, c'est qu'il ne l'est plus.*

L'Espagne a donné sa parole. Tenez-vous en là. C'est le gage le plus sûr que vous puissiez avoir, et on concevrait mal qu'en France on prêtât à l'Espagne des intentions incompatibles avec les engagements qu'elle a pris.

Et Alphonse XIII me congédia avec un sourire gracieux et une nouvelle poignée de main.

Çà et là

Morts d'hier

M. Duclos, préfet du Cantal, 59 ans, à la Courtine. — Le Dr Fauvel, conseiller municipal et général du Havre, 75 ans. — M. Léonce Faure, professeur à l'Institut national agronomique. — M. Monce Sollacaro, trésorier de première classe des Invalides de la marine, 58 ans, à Rochefort. — Le baron Sylvère d'Ezpeleta, ancien officier de cavalerie, 76 ans, à Bordeaux. — M. Charles Bourcart, père de l'ancien maire de Montbéliard, à Guebwiller (Alsace).

Monument à un poète

Dimanche a été inauguré, avec grand éclat, à Saint-Jean-d'Angély, le monument élevé au poète André Lemoyne.

Le matin, à la maison natale, allocution prononcée par M. Gabriel Audiat ; l'après-midi, inauguration du monument dû aux sculpteurs Peyronnet et Poisson. Après que M. Eugène de Ribier, directeur de la « Revue des Poètes », secrétaire général du Comité, eut fait la remise du monument à la ville, M. de Saint-Arroman, délégué du ministre de l'Instruction publique, traça une jolie silhouette du poète, dont M. Charles Le Goffic, qui présidait, caractérisa aussi l'œuvre dans une page pleine de finesse et de charme.

D'autres discours ou poèmes ont été lus par MM. Rabault, maire de Saint-Jean-d'Angély ; Ardouin, Georges Gourdon, Zidler, le poète canadien Chapman.

Le capoulié du félibrige

Dimanche, à Arles, le poète et peintre Valère Bernard a été élu capoulié par 38 voix contre 16 à M. Jules-Charles Roux.

Ont été nommés assesseurs MM. Alexis Mouzin, Estreu d'Ille, Arnaveille et Adrien Planté, maîtres en gai savoir ; Raoul Ginesty, docteur Vabre, Galibert.

Un banquet a réuni les félibres sous la présidence du nouveau capoulié.

Une cour d'amour a eu lieu ensuite.

24 majoraux représentant les diverses régions du pays de Languedoc, réunis sous la présidence de M. Alexis Mouzin, ont pris part à l'élection. 23 s'étaient fait représenter. Frédéric Mistral assistait à cette assemblée.

La promotion « Nice et Savoie »

A l'occasion de son cinquantenaire, la promotion de Saint-Cyr « Nice et Savoie » (1859-60) fera célébrer à l'église Notre-Dame des Victoires, à Paris, une messe pour le repos de l'âme des camarades défunts. Les survivants de la promotion, leurs familles et leurs camarades sont instamment priés d'assister à cette cérémonie qui aura lieu samedi 6 novembre, à 11 heures.

Échos de partout

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance, à Hannoncelles, d'une petite-fille de notre regretté collaborateur, M. Léon de Moidrey. On se souvient que M. de Moidrey a été enlevé à l'affection des siens peu de semaines après le mariage de sa fille avec M. de Courcelles.

Du 21 au 31 octobre, les Caisses d'épargne ont reçu 4 586 798 fr. 56 et remboursé 5 284 777 fr. 03, soit un excédent de retraits de 698 038 fr. 47.

M. de Molinari, âgé de 91 ans, l'éminent directeur du « Journal des économistes », prend sa retraite et va se fixer à Bruxelles.

M. Ruau, ministre de l'Agriculture, a présidé des fêtes mutualistes à Tullins (Isère).

L'Association du froid s'est rendue à Soissons pour visiter les nouveaux abattoirs de la ville, construits d'après la technique moderne.

Le préfet du Var vient de nommer une Commission administrative chargée de gérer les affaires de Toulon jusqu'au 5 décembre où les élections municipales auront lieu.

Des manifestations ferroristes ont eu lieu à Chalon-sur-Saône, Trélazé et Belfort.

Le président de la République offrira demain, à Marly, une chasse en l'honneur des membres du bureau du Sénat.

MOUVEMENT PRÉFECTORAL

Sont nommés préfets : des Bouches-du-Rhône, M. Grégoire, préfet de Lot-et-Garonne ; de Lot-et-Garonne, M. Dupré, préfet de la Manche ; de la Manche, M. Just, préfet de l'Ain ; de l'Ain, M. Brin, sous-préfet de Roanne.

ELECTIONS MUNICIPALES

Privas. — Aux élections municipales complémentaires de dimanche, 9 républicains libéraux ont été élus sans concurrents, en remplacement de 9 radicaux-socialistes démissionnaires. Le Conseil est désormais composé en entier de républicains libéraux.

La catastrophe des Pyrénées-Orientales

Les obsèques

Villefranche-de-Conflent, 2 novembre. — Ce matin ont été célébrées, au milieu d'une foule recueillie, les obsèques du commandant du génie Giscard, du conducteur des ponts et chaussées Toulet, du chef monteur Thezaut et de l'ingénieur des chemins de fer de l'Etat Hubert, qui ont trouvé la mort dans la catastrophe de dimanche.

Les obsèques des conducteurs des ponts et chaussées Clerc et Barrallo, également victimes de la catastrophe, auront lieu demain, à Prades.

Après le service funèbre, les corps seront transportés, celui de M. Toulet, à Pau ; celui de M. Thezaut, à Châteauneuf-sur-Loire (Loiret) ; celui de M. Hubert, à Chars (Seine-et-Oise) ; et celui du commandant Giscard à Paris.

Pour rassurer les voyageurs

Un accident de même nature, ajoute M. Deloupy, ne sera pas possible lorsque la ligne sera livrée à l'exploitation, car les voitures seront alors pourvues d'un quatrième frein magnétique. De plus, un train de voyageurs ne s'arrêtera pas en pleine côte, comme le train d'essais, et les glissements seront évités.

La Commission des ingénieurs du Midi et des ponts et chaussées va ouvrir une enquête parallèle à celle du Parquet de Prades, qui s'est déjà transporté sur les lieux.

L'œuvre du commandant Giscard

La ligne sur laquelle s'est produite la catastrophe traverse une des régions les plus accidentées de France. Elle part de l'altitude de 549 mètres, atteint, au col de la Perche, 1 580 mètres, et redescend vers la frontière à 1 138 mètres. Il a donc fallu se frayer un chemin dans le roc, au flanc de la montagne, comme entre Nice et Monte-Carlo, et, quand la gorge se creusait trop profonde, jeter des ponts.

C'est au lieu dit la Cassagne, entre les haltes de Canto et de Planès, à environ 8 kilomètres de Fontpédrouse, que ce pont enjambe la vallée du Têt à 80 mètres de hauteur, et sur une longueur de 253 mètres ; c'était donc une entreprise difficile et hardie. Plusieurs projets furent soumis. Le commandant de génie Giscard proposa un pont suspendu conforme aux idées qu'il avait émises sur « un nouveau type de forme parabolique, applicable à la construction des ponts métalliques ».

C'est du reste la première fois, en Europe, que l'on ose établir une voie ferrée sur un pont suspendu. L'expérience a démontré que le commandant avait raison. Basé sur le principe de l'indéformabilité des triangles, le pont Giscard est d'une solidité à toute épreuve, et d'une rigidité qui, au passage des plus lourdes charges, évite toute oscillation. Il est en même temps d'une élégance qu'ont admirée les ingénieurs américains qui ont édifié à Brooklyn un système analogue, mais en plus petit.

Le commandant Giscard, qui a péri d'une façon si tragique, laisse une veuve et trois enfants : deux filles, l'aînée, âgée de 18 ans, la cadette de 15 et un fils de 11 ans.

Les Espagnols au Maroc

Les relations franco-espagnoles

Hier, à 4 heures du soir, le général Marina, le commandant français arrivé aujourd'hui, M. Bouquerot, les commandants et officiers de Melilla sont allés au cimetière pour rendre hommage à ceux qui sont tombés dans les combats de la campagne actuelle. La femme du général Pintos est arrivée et s'est rendue au cimetière pour visiter la tombe de son mari, sur laquelle elle a prié longuement.

Pour accentuer le caractère cordial des relations qui existent entre l'armée française et l'armée espagnole, le commandant Bouquerot a déposé une magnifique couronne sur le mausolée et a fait l'éloge de l'héroïsme des soldats espagnols tombés sur le champ de bataille.

Le général Marina l'a remercié au nom de la nation espagnole.

Un prêtre a récité le chapelet pour les soldats tués pendant la guerre.

Melilla, 2 novembre. — Le commandant français Bouquerot a visité aujourd'hui la caserne de Santiago, où est logé le régiment d'infanterie de Melilla.

Tous les officiers l'accompagnaient. Il a été reçu dans la salle des drapeaux. Il a parcouru les différents locaux et a fait l'éloge de la propreté des armes et des buffleteries des soldats, qui travaillent continuellement et ne viennent à la caserne que pour se reposer deux ou trois jours.

Le colonel Primo de Rivera a répondu en excellent français aux paroles du commandant Bouquerot, qui a félicité l'armée espagnole des succès qu'elle a remportés par son héroïsme pendant la campagne actuelle. Le commandant français, accompagné du colonel du régiment d'Afrique, a visité ensuite les casernes de l'artillerie et du régiment ci-dessus désigné.

Il a été reçu partout avec les plus grandes marques de distinction. Il séjournera ici plusieurs jours.

Les positions espagnoles

Melilla, 1er novembre. — La tranquillité est complète aujourd'hui dans toutes les positions espagnoles. On a envoyé à Sélouan des tentes en étoffe de coton de la forme appelée tortue, qui serviront d'hôpitaux.

On enverra aussi des tentes de ce genre à Nador et en d'autres endroits.

Le temps est pluvieux et froid.

L'approvisionnement des campements a lieu avec régularité.

Les orages dans le Midi

A Marseille, l'orage qui s'est abattu la nuit dernière sur la ville a causé de nombreux dégâts.

La foudre est tombée sur plusieurs tramways qui ont été en partie brûlés. Les sous-sols de la succursale du lycée de jeunes filles ont été envahis par les eaux.

A Toulon, les orages ont causé des dégâts importants.

Sur le littoral, la ligne de tramway en construction a été emportée et les rails ainsi que les pylones, projetés à la mer. La route du Mourillon s'est effondrée et des excavations atteignant 10 mètres de profondeur se sont produites ; des travaux de protection ont dû être entrepris.

A Ollioules, l'orage fut extrêmement violent. Les dégâts dépasseraient 2 millions.

La couche de grêle avait une épaisseur de 30 centimètres, et les grêlons, de la grosseur d'une noix, hachèrent les récoltes dont les restes furent emportés par des torrents d'eau. Sur la route de la gare, et dans d'autres quartiers, des murs s'écroulèrent, et plusieurs maisons durent être abandonnées. Une Commission a dû être instituée pour distribuer les premiers secours. Le nombre des sinistrés est considérable.

Cérémonies patriotiques

Un monument a été inauguré, dimanche, au cimetière de Podensac (Gironde), aux enfants de cette commune morts pour la patrie.

M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat, présidait, ayant à ses côtés le lieutenant de vaisseau Stotz, représentant le ministre de la Marine.

On célébrait le même jour, à Dijon, l'anniversaire des discours patriotiques au pied de la statue de la Résistance, place du 30-Octobre, ainsi qu'au cimetière où des couronnes ont été déposées au monument commémoratif.

Manifestation analogue au cimetière Kerfautras, à Brest, où sont enterrés plus de 2 000 soldats ou marins ; affluence très considérable, couronnes, réconfortantes paroles patriotiques.

La colonie française de Bâle a fait, au cimetière Kammenfeld, au monument de nos soldats morts dans cette ville pendant la guerre de 1870-71, une pieuse visite, au cours de laquelle M. de Coppet, consul général de France, a interprété les sentiments de tous.

Sont attribués...

L'*Officiel* publie une série de décrets consacrant la spoliation des menses ou Fabriques de 55 communes de la Loire, de 43 communes des Basses-Alpes, de 51 communes de la Charente, de 78 communes de la Somme.

Pas de repos pour la spoliation, même aux plus grands jours de fête.

LA TOUSSAINT

Dimanche et lundi les visites aux cimetières parisiens et suburbains ont été très nombreuses.

Les chiffres communiqués par la préfecture de police sont les suivants :

Père-Lachaise, 84 800 ; Montmartre, 25 520 ; Montmartre (Saint-Vincent), 1 524 ; Montparnasse, 56 788 ; Saint-Ouen, 107 462 ; Saint-Ouen (ancien), 18 040 ; Ivry, 65 647 ; Bagneux, *66 300 ; Pantin, 88 527 ; Clichy, 9 239 ; Passy,* 5 375 ; Auteuil, 1 650 ; La Chapelle, 1 230 ; La Villette, 1 220 ; Charonne, 245 ; Bercy, 1 402 ; Grenelle, 867 ; Vaugirard, 1 530 ; Belleville, 723 ; Saint-Pierre de Montmartre, 1 425 ; Grand-Montrouge, 16 534 ; Pré-Saint-Gervais, 12 453 ; Gentilly, 6 682 ; Kremlin, 11 600.

Au total : 581 788.

L'année dernière le chiffre des entrées s'était élevé à 523 968.

Aux victimes du dirigeable « République »

Une imposante manifestation patriotique a eu lieu sur le théâtre de la catastrophe de la *République* où, par les soins des notables commerçants de Moulins, a été édifiée une palissade